



## Fonctionnement

La CAVEM a une mission de service public qui répond à un schéma légal, défini par le code général des collectivités territoriales. Elle met en place une organisation au service de ses 5 communes membres : Les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

### Des hommes et des femmes réunis autour d'un projet de territoire

La CAVEM est dirigée par des citoyens élus qui forment le Conseil communautaire. Ces citoyens se réunissent régulièrement pour voter les décisions fixant le cap de l'action intercommunale, dans l'intérêt des habitants de l'agglomération.

- > **Le Président** : la CAVEM est présidée par Roland BERTORA, détenteur de la fonction exécutive. Le Président prépare et met en œuvre les décisions des instances délibérantes que sont le Conseil et le Bureau communautaires.
- > **Les Vice-Présidents** : 11 Vice-Présidents sont élus aux côtés du Président et disposent d'une délégation.

Pour faire fonctionner la CAVEM et mener à bien l'ensemble de ses missions, ce sont près de 200 agents qui travaillent au service de plus de 110 000 habitants.

### TÉLÉCHARGER

- > Organigramme général de la CAVEM (.pdf)

### VOIR AUSSI

- > Bureau communautaire
- > Conseil communautaire
- > Délibérations

---

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien  
(rond-point A.Karr)  
CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/la-communaute-d-agglomeration/fonctionnement-479.html>